

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1709

Artikel: Un petit patron contre les grands
Autor: Danesi, Marco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un petit patron contre les grands

Le patron d'une entreprise de cosmétiques lance une initiative populaire «contre les rémunérations abusives» des dirigeants des compagnies suisses cotées en bourse. Elle devance la révision du droit des sociétés anonymes, au programme du Parlement en 2007, trop timide au goût de l'entrepreneur.

Depuis la faillite de Swissair, Thomas Minder, aux commandes de Trybol SA, mène campagne contre les patrons despotes de l'économie suisse, volontiers multinationale et mondialisée ; Daniel Vasella (Novartis), Marcel Ospel (UBS), Peter Brabeck (Nestlé), Franz Humér (Roche), Walter Kielholz (Credit suisse) en tête. Son entreprise compte encore les pertes essuyées lors du crash de l'ancienne compagnie d'aviation. Chef d'une PME familiale, désormais centenaire, spécialisée en dentifrices, crèmes de rasage et autres shampoings, qui allie modestie et créativité, il déplore les revenus faramineux empochés par des managers surestimés, voire incompétents, formant une caste d'intouchables, souvent enrichis de parachutes dorés en cas de départ, forcé ou spontané, peu importe.

La veine populiste qui nourrit la lutte contre l'establishment financier et bancaire du pays se double d'une méfiance manifeste à l'égard du pouvoir politique. L'initiative entend court-circuiter le Parlement dont Thomas Minder redoute la lenteur et la

soumission aux lobbies qui risquent de tuer dans l'œuf une réforme plutôt axée sur la transparence de l'information que sur le contrôle des conseils d'administration par les actionnaires. D'ailleurs, l'héritier de Trybol SA dénonce inlassablement l'indifférence bernoise face à l'usage abusif du label made in Switzerland, qui pourraient à la longue saborder les belles performances de l'industrie d'exportation.

L'homme des parfums attend ainsi la réaction d'*économiesuisse*, accusée d'ignorer le sort des petites et moyennes entreprises à l'avantage de quelques sociétés transnationales qui dictent leur loi du haut d'une puissance économique inégalable. Même si l'ancien Vorort, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, défend les principes de la bonne gouvernance inscrits dans le *Swiss code of best practice*, élaboré en collaboration avec la bourse suisse. Le mode d'emploi de la gestion responsable affirme en effet clairement la primauté des actionnaires.

(md) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

Le bâtiment construit de plus en plus avec moins d'ouvriers.
UNIA réclame à juste titre des hausses salariales.
page 3

Malgré une amélioration sur le marché des places d'apprentissage il ne faut pas relâcher l'effort en faveur de la formation post-obligatoire.
page 4

Le travail intérimaire gagne en importance.
Une enquête fait le point de la situation.
page 5

Le Conseil fédéral va élaborer un contre-projet à l'initiative «Marche blanche» qui combat la pédocriminalité.
page 6

Prix

Le financement des assurances sociales passera par une augmentation de la TVA, qui se répercutera sur l'indice des prix. Cette modeste inflation peut être compensée par l'adaptation des salaires. Mais elle peut aussi être combattue simultanément par une ouverture à la concurrence des secteurs protégés et cartellisés.

Edito page 3

Les cantons et l'estimation fiscale des immeubles

Maintenant que la péréquation financière (RPT) arrive dans sa troisième phase, celle des calculs de la part qui reviendra à chaque canton comme contributeur ou comme bénéficiaire, les chiffres et les méthodes sont examinées de près.

Une remarque intéressante de la Fédération des entreprises romandes (FER). Elle souligne que dans l'évaluation du potentiel des ressources dont dispose chaque canton, la fortune et, notamment la fortune immobilière, joue un rôle

important. Mais la Confédération n'imposant pas la fortune, elle ne dispose pas de données par le canal de l'impôt fédéral direct (IFD). Elle s'en remet donc aux cantons. Or il est notoire que la taxation des immeubles varie considérablement d'un canton à l'autre. Ce critère est donc discutable dans la mesure où il avantage les cantons qui, sur ce point, ménagent leurs contribuables et qui seront d'autant plus bénéficiaires de la péréquation.

Ce que la FER ne précise pas dans son communiqué (*Entreprise romande* du

27 octobre 2006), c'est que cette sous-évaluation est si notoire que les administrations fiscales ont établi un barème correctif. C'est ainsi qu'un Genevois ayant une résidence secondaire en Valais voit l'évaluation valaisanne rectifiée souvent à 100% au moment de l'estimation de sa fortune.

Question : si les administrations fiscales des cantons se sont mises d'accord sur un barème correctif commun, comment la péréquation financière peut-elle ne pas en tenir compte ? *ag*

Suite de la première page

Hauts salaires

Dans l'air du temps

L'initiative relaie un débat animé, qui déborde la question des salaires. La démesure de certains traitements scandalise certes l'opinion publique, occupe la une des médias, anime la controverse entre syndicats et organisations patronales, qui semblent néanmoins redouter l'opprobre populaire au point que Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, craint que «les citoyens perdent toute confiance dans le système». Mais elle renvoie surtout au «besoin» de domestiquer le capitalisme. Et de démocratiser le gouvernement d'entreprise.

Contre des technocrates tout-puissants, voici le temps de l'investisseur qui veut contrôler leur gestion. Pierre-Yves Gomez en racontait déjà l'ambition dans *La République des actionnaires* (Syros, 2001).

Porté par les revendications des caisses de pension, généreuses pourvoyeuses de fonds, le mouvement se généralise

depuis une trentaine d'années à l'ensemble des stakeholders - parties prenantes des processus financiers et productifs. Si bien que consommateurs, épargnants, employés jusqu'aux ONG vouées à la défense du tiers-monde ou de l'écologie réclament le droit de participer à la conduite des affaires de sociétés privées, mondialisées, dirigées par une oligarchie se partageant les fauteuils des conseils d'administration.

Reprendre le contrôle

Thomas Minder ni plus ni moins qu'Ethos ou Actares, souhaite circonscrire le pouvoir des «top-managers» et élargir les prérogatives des véritables propriétaires des entreprises. C'est pourquoi l'initiative prévoit une réduction drastique du pouvoir des administrateurs. Après la question des salaires - confiés à des comités de rémunération vraiment indépendants et approuvés par l'assemblée générale - elle redessine de fond en

comble le profil de leur mandat qui devra être exclusif, incompatible avec d'autres charges et soumis chaque année au vote des actionnaires qui pourront s'exprimer à distance via SMS ou Internet. L'initiative exige finalement l'obligation pour les fonds de pension, présents massivement dans les capitaux des grandes compagnies, de respecter les intérêts de leurs assurés, afin d'éviter des cas semblables à celui de Jürg Bucher, représentant la caisse de retraite de La Poste à l'assemblée de Nestlé en 2005, votant pour le double mandat de Peter Brabeck alors qu'il avait été chargé de s'y opposer.

En revanche, Thomas Minder n'évoque à aucun moment la participation des salariés que ce soit au gouvernement des sociétés ou à leurs bénéfices. Et oublie par la même occasion de rappeler que les droits des actionnaires ne doivent pas l'emporter sur une politique salariale correcte, y compris

l'égalité entre hommes et femmes, sur le respect des conventions collectives, y compris chez les fournisseurs, ainsi que sur les normes environnementales, gages de la durabilité de l'entreprise. *md*

Le salaire moyen en Suisse se monte à 65 000 francs bruts par an. Le salaire des managers les mieux payés dépasse les 20 millions annuels. En 2005, l'écart le plus grand mesuré entre le salaire d'un employé et celui d'un cadre au sein de la même entreprise présentait un rapport de 1 à 544. En 2006, le salaire des employés est resté pratiquement inchangé par rapport à 2005. Le revenu des managers des 50 plus grandes entreprises s'est en revanche apprécié de 18%.

(Source: Swissinfo)